

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité d'administration suite aux élections de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 04 juin 2015 à 19 heures conformément aux convocations du 27 mai 2015.

Est inscrit à l'ordre du jour : Délégation de service public assainissement collectif : choix d'un bureau d'études pour une prestation d'assistance au maître d'ouvrage ; Emprunts financement future station : travaux préparatoires ; Questions diverses.

Séance du 4 juin 2015

L'an deux mille quinze, le quatre juin à 19 heures, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 27 mai 2015.

Présents : Messieurs Jean DESVIGNES, Jean RUDEL, Jean-Baptiste COMTE, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Frédéric GIROIX, Robert VAURE, Bernard CAILLEY, Madame Bernadette TROQUET.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Comité Syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2015/009 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE

Monsieur le président rappelle aux conseillers syndicaux la demande faite pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant, la gestion de la future station d'épuration et du réseau intercommunal.

Le SIVOM du Charlet a établi un cahier afin de consulter un cabinet spécialisé dans ce type de prestation.

Chacun des conseillers communautaires prend connaissance de la proposition de Stratorial Finances.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de confier à Monsieur Douglas ZENI du cabinet Stratorial Finances la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un montant de 12 200 euros hors taxes, soit 14 640 euros toutes taxes comprises.

Délibération : publiée et/ou affichée le 08/06/2015

transmise au Préfet le XX/06/2015

EMPRUNT FINANCEMENT FUTURE STATION – TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Le conseil syndical décide de lancer des consultations auprès de différents financeurs.

Adoption des délibérations n°2015-009 à 2015-009

Fin de la séance à 20 heures.

Le Président,



Jean-Claude ROCHE.